



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Expérimentation sur le remboursement des suivis en psychologie

Question écrite n° 38423

Texte de la question

M. Matthieu Orphelin attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur l'évolution de l'expérimentation sur le remboursement des suivis en psychologie menée par l'assurance maladie. Lancée en 2018, cette expérimentation permet aux médecins partenaires dans les 3 départements tests (Bouches-du-Rhône, Haute-Garonne, Morbihan) de prescrire des séances de suivi psychologique. Ces thérapies non médicamenteuses sont entièrement remboursées par la Cnam dans ces zones. Le protocole mis en place précise que les médecins généralistes peuvent adresser à des psychologues volontaires leurs patients souffrant d'une forme légère à modérée de dépression ou de trouble anxieux. L'objectif est de tester l'impact du remboursement et son efficacité. L'influence de la crise sanitaire sur le bien-être et la santé mentale des Françaises et Français est de plus en plus mise en lumière, tandis que le non remboursement est un frein à l'accès aux psychothérapies. Alors que le Gouvernement vient d'annoncer la mise en place d'un forfait de 10 séances de psychologie sans avance de frais pour tous les enfants de 3 à 17 ans, cette expérimentation d'un périmètre encore plus large est plus que jamais d'actualité. Interpellé par un médecin psychologue de Maine-et-Loire, il l'interroge sur les premiers enseignements de cette expérimentation lancée en 2018 et l'opportunité d'accéder aux éléments de suivi de cette dernière.

Données clés

Auteur : [M. Matthieu Orphelin](#)

Circonscription : Maine-et-Loire (1^{re} circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38423

Rubrique : Assurance maladie maternité

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [27 avril 2021](#), page 3584

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)